

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Trente-et-unième session du Comité pour les animaux
En ligne, 31 mai, 1, 4, 21 et 22 juin 2021

Questions spécifiques aux espèces

ADDENDUM AU DOCUMENT INTITULÉ SAÏGA (SA/GA SPP.)

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Progrès réalisés depuis mai 2020

2. À ce jour, le Secrétariat n'a pas pu obtenir de ressources extérieures pour appuyer l'application de la décision 18.271.
3. En ce qui concerne la Décision 18.271, paragraphe a), la Fédération de Russie a confirmé son souhait d'organiser la 4ème réunion de signataires du *Protocole d'accord concernant la Conservation, la restauration et l'utilisation durable de l'Antilope Saiga (Saiga spp.)* (MOS4) qui se tiendra en ligne. Les dates de la MOS4 restent à déterminer. L'un des principaux objectifs de la MOS4 sera l'adoption d'un nouveau *Programme de travail pour l'antilope Saiga 2021-2025* [WP (2021-2025)], pour lequel les Secrétariats de la CITES et de la CMS ont apporté leur contribution en 2019 (voir paragraphe 4 du document AC31 Doc. 32).
4. En ce qui concerne la Décision 18.271, paragraphes c) et d), le Secrétariat envisage de réaliser, avant la 74^e session du Comité permanent, une analyse des données disponibles sur le commerce international légal et illicite de *Saiga* spp., et de consulter les États de l'aire de répartition ainsi que les pays consommateurs et importateurs concernant l'application de la Décision 18.270 et leur gestion des stocks de spécimens de saïgas.
5. La CMS a entrepris des travaux relatifs à la conservation et la commercialisation des saïgas, qui contribueront à la mise en application de la Décision 18.271, paragraphe c).
 - a) En 2020, le Secrétariat de la CMS a regroupé les rapports nationaux soumis par les États de l'aire de répartition des saïgas en vue de la MOS4, qui devait se tenir un peu plus tard cette année. Ce rapport global est maintenant obsolète et sera revu au regard des données de 2021, y compris les informations sur les résultats des recensements aériens annuels des saïgas, réalisés généralement au printemps. Il convient de noter que le rapport national de 2020 donnait le nombre des populations nationales de saïgas comme suit : environ 8 500 et en augmentation en Fédération de Russie ; environ 334 400 et en augmentation au Kazakhstan [ces chiffres pourraient être sous-estimés la COVID-19 ayant empêché la poursuite du recensement aérien de 2020 au Kazakhstan] ; et 150-200 en baisse en Ouzbékistan. Aucun saïga n'a été observé au Turkménistan au cours des 20 dernières années. Pour le *Saiga borealis*, l'espèce mongole, un total de 5 070 individus a été relevé, en augmentation suite à une extinction massive en 2016/2017.
 - b) Le Secrétariat de la CMS a annoncé qu'en 2020, il avait mandaté une étude sur le commerce illicite (domestique et international) d'espèces sauvages en Asie centrale, couvrant le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, et l'Ouzbékistan. L'étude porte sur le commerce illicite de 22 espèces animales, y compris l'antilope saïga, mais a subi d'importants retards et devra sûrement être actualisée avant d'être soumise à la MOS4.

- c) En 2020, le Secrétariat de la CMS a organisé une étude sur [L'utilisation durable des antilopes saïga : perspectives et vision](#), qui sera présentée lors de la MOS4. L'étude préalable est disponible sur le site internet de la CMS.

6. Le Secrétariat fournira oralement de nouvelles informations, le cas échéant.

Recommandations révisées

7. Le Comité pour les animaux est invité à :

- a) prendre connaissance du document AC31 Doc. 32 et cet addendum ; et
- b) selon les informations disponibles, et le cas échéant, des nouvelles informations transmises oralement, envisager d'émettre des recommandations à l'attention du Comité permanent conformément à la Décision 18.272.